



Question au rectorat de El Shaddai Abebe, Julia Barbe, Elif Ceylan, Sophie Brandon, Eléonore Cunchant, Alessio Giarrizzo, Marine Girardin, Thomas Guibentif, Mathilde Matras, Stéphanie Girardclos et Tania San Jose, représentant-es des corps étudiant et des collaborateur·trices de l'enseignement et de la recherche

Prénom et genre d'usage : inclusion et administration

L'Université de Genève se positionne de plus en plus en faveur de la diversité et de l'inclusivité. Entre autres, le choix d'un prénom et genre d'usage sont à présent possibles pour les étudiant-es et collaborateur·trices, via un formulaire papier à remettre en ligne ou à l'administration respectivement (<https://memento.unige.ch/doc/0010>). En pratique, cela peut se révéler compliqué, surtout pour de nouveaux-elles arrivant-es, les interlocuteur·trices à qui adresser la demande n'étant pas toujours explicitement identifié-es. Cela paraît d'autant plus surprenant que les changements de prénom et de nom officiels peuvent se faire en ligne, via une interface dédiée ou le portail UNIGE. Au-delà du changement de genre, les changements de nom d'usage peuvent s'appliquer dans d'autres situations en lien avec l'inclusivité, par exemple dans le cas d'étudiant-es étanger·ères souhaitant se faire appeler comme il est d'usage dans leur pays¹.

Ce point peut apparaître comme un détail administratif pour des personnes non concernées, mais force est de reconnaître qu'il s'agit de la façon dont notre institution s'adresse aux personnes et touche à leur identité. Dans une perspective d'amélioration continue, nous souhaitons donc adresser les questions suivantes au rectorat :

1. Le [formulaire d'inscription ORISIS](#) ne propose pas l'introduction des noms/genre d'usage et utilise les appels officiels tout au long du processus. Le neutre n'est d'ailleurs pas une option proposée, bien que l'interface soit ouverte à des étudiant-es étranger·ères dont le pays pourrait le reconnaître. **Est-il envisagé de proposer dès ce stade des champs pour ces informations ?** Il semblerait aussi possible, d'afficher d'emblée une pré-visualisation de l'adresse mail pour éviter des ajustements ultérieurs. Plus généralement, ce formulaire d'inscription est relativement vétuste : s'agissant du premier contact de tout-e étudiant-e potentielle avec l'institution, une révision pourrait se justifier.
2. **Est-il envisagé de centraliser les procédures de changement de noms/genre d'usage sur le portail unige ?** Il y a déjà un bouton qui semble là précisément à cet effet, mais qui ne permet que de demander un changement de nom officiel.
3. Plus généralement, **quels processus d'amélioration continue / récolte de feedback existent-ils** (sur ce sujet et d'autres) ? Le rectorat a-t-il pu consulter des personnes concernées au moment de la mise-en-place ou de l'évaluation de ces procédures² ?

¹ Ceci renvoie à un exemple documenté d'un membre CCER qui a attendu plusieurs semaines la correction de son prénom, qui avait été enregistré avec une particule – comme si un professeur s'était vu prénommer « Prof » dans le système d'une université étrangère.

² À titre d'exemple, sur la page du portail *Mon Unige*, la tuile *Données de contact étudiant* affiche d'emblée les genre, prénom et noms officiels. Là encore, cela peut apparaître comme un détail administratif pour une personne non concernée, mais ce rappel inutile peut être malvenu et provoquer un mal-être, sans que les personnes touchées ne puissent participer à un processus d'amélioration continue.

Annexes

Formulaire d'inscription ORISIS (le tout premier contact d'un-e étudiant-e avec l'UNIGE) :

The screenshot shows the registration form for ORISIS at the University of Geneva. The header includes the university logo and the text 'UNIVERSITÉ DE GENÈVE' and 'Environnement ORISIS de l'Université de Genève'. Below the header, there are language selection options for French (fr) and English (en). The main heading is 'Inscription', followed by the instruction 'Un seul compte est autorisée'. The form contains several fields: a text input for 'Email complet (votre identifiant pour ORISIS)', a password field for 'Mot de passe ORISIS', a confirmation field for 'Confirmation du mot de passe', a text input for 'Nom de famille', a text input for 'Prénom', and a dropdown menu for 'Genre' with options 'Feminin' and 'Masculin'. A blue button labeled 'Envoyer la demande d'inscription' is visible. At the bottom, there is a dropdown menu for 'Quelques informations' and a note about the registration process.

L'interface ORISIS après inscription :

The screenshot shows the user interface of ORISIS after registration. The header includes the university logo and the text 'UNIVERSITÉ DE GENÈVE' and 'Mon ORISIS'. Below the header, there is a welcome message 'Bienvenue' followed by a red oval containing the user's name. There are two tabs: 'Mes applications' and 'Mon profil'. Below the tabs is a table with two columns: 'Nom de l'application' and 'Description'. The table lists various applications and their descriptions.

Nom de l'application	Description
Dépôt demande de logement	Dépôt demande de logement dans un
Immatriculation en ligne	Demande d'immatriculation sur le wel
Inscription à la FTI	Inscription en ligne aux examens d'ad
Inscription Auditeur	Inscription aux cours d'Université de C
Inscription BSP	Inscription en ligne aux sports UNIGE
Inscription en mobilité	Inscription en mobilité
Inscription FC	Inscription aux formations continues
Offres de logements privés	Consultation des offres de logements

La page Mon Unige du portail :

The screenshot shows the 'PORTAIL UNIGE' interface. At the top, there is a navigation bar with the University of Geneva logo and links for 'UNIVERSITÉ', 'FACULTÉS', 'ÉTUDES', 'COLLABORATEURS', 'SERVICES', and 'ALUMNI'. A user is logged in as 'muster' with a 'Deconnexion' link. Below the navigation bar, there is a main menu with 'Accueil', 'Mon UNIGE', 'Activité académique', 'Cours/Examens', 'Carrière', 'Services', 'Espace RH', and 'Messagerie'. The main content area is divided into several sections: 'Espaces collaboratifs' (no sites to display), 'Attestations' (listing semesters from 2020 to 2022), 'Comptes et accès' (link to 'Mon compte UNIGE'), 'Données de contact étudiant' (with tabs for 'Données personnelles', 'Adresse', and 'Tél./Email'), ' Paiement des taxes semestrielles' (link to 'Accès au paiement'), and 'Demande d'aide financière' (link to 'Accéder à l'application').

La page Espace RH -> Données personnelles. Contrairement à ce que suggère la position du bouton, il ne permet pas de modifier les nom/prénom d'usage :

The screenshot shows the 'GESTION DONNÉES INDIVIDUELLES' page. The header is green with the University of Geneva logo and the title 'GESTION DONNÉES INDIVIDUELLES'. The navigation bar includes 'Accueil', 'Données personnelles' (highlighted), 'Absences & Heures sup.', 'Données contractuelles', and 'Aide'. Below the navigation bar, there is a back arrow and the text 'Données personnelles'. The main content area shows a 'Photo' section with a placeholder image and an information box: 'Information sur l'utilisation administrative de votre photo'. Below this, the 'Titre' is set to 'Monsieur'. The 'Prénom, nom officiel' field contains '[prénom officiel] [nom officiel]' and the 'Prénom, nom d'usage' field contains '[prénom d'usage] [nom d'usage]'. A red 'MODIFIER' button is located to the right of the 'Prénom, nom d'usage' field.



Question au rectorat de El Shaddai Abebe, Elif Ceylan, Eric Eigenmann, Corine Frischknecht, Iaroslav Gaponenko, Alessio Giarrizzo, Stéphanie Girardclos, Thomas M. M. Guibentif, Aurélien Roux, Tania San Jose, représentant-es des quatre corps

Représentation de l'Assemblée de l'Université lors des événements officiels de l'UNIGE

Traditionnellement, le-la Président-e de l'Assemblée de l'Université était invité-e à intervenir quelques minutes en introduction du Dies Academicus de notre institution. Depuis 2020, cette intervention a pris la forme d'une brève capsule vidéo. L'édition 2022 du Dies a vu la présence de l'Assemblée de l'Université réduite à une version abrégée du discours préparé par le Bureau, passée en 1 minute et suivie sans transition de deux interventions au même format par des lauréat-es de l'année.

Tout en reconnaissant les contraintes de temps qui s'appliquent dans ces sortes de circonstances et en admettant la difficulté que pouvait poser le report de l'élection pour la Présidence de l'Assemblée à la veille de la cérémonie, les signataires s'étonnent de cette représentation abrégée au Dies Academicus, dans une période où l'institution peine à mobiliser ses membres pour l'implication dans des instances participatives¹ et bien que le rectorat semble par ailleurs reconnaître la valeur de ces instances.

Saisissant cet exemple, nous souhaitons poser les questions suivantes concernant plus largement la visibilité des instances participatives au sein de l'institution :

1. Sur quelle base formelle ou informelle le protocole du Dies Academicus est-il défini chaque année ? Quelle(s) raison(s) a(ont) mené à renoncer depuis 2020 à la présence d'un membre de l'Assemblée sur scène, malgré l'usage précédemment établi ?
2. Comment le rectorat envisage-t-il d'améliorer la visibilité (et par là également les espaces d'expression et l'attractivité) des instances participatives lors des événements organisés sous sa responsabilité ?

¹ Comme illustré par les taux de participation minimales lors des élections générales et le faible nombre de listes présentées, ce malgré un investissement indéniable de la part du service de communication pour vulgariser le fonctionnement des élections et de l'Assemblée.



Genève, le 14 mars 2022

Concerne : **Question au rectorat de Mmes Laure PIGUET et Stéphanie GIRARDCLOS, et M. Alessio GIARRIZZO, représentant·es du corps des collaborateurs et collaboratrices de l'enseignement et de la recherche**

QUESTION

Sécurité numérique à l'Université de Genève : quels moyens pour protéger les données des membres de la communauté universitaire ?

Les administrations, institutions et entreprises suisses essuient en ce moment une vague de cyberattaques^{1,2,3,4} aux conséquences dramatiques pour les personnes touchées dont les informations personnelles sont ensuite divulguées sur le *darknet*.

Très récemment, c'est l'Université de Neuchâtel qui a été victime d'une cyberattaque de grande ampleur ayant abouti à la publication de données privées (salaire, photographies d'étudiant·es, données de santé, mots de passes et informations de connexion)⁵.

Le Rectorat de l'Université de Genève, dans sa communication électronique du 28 février 2022, a fait le constat de la « possible recrudescence des cyberattaques » en annonçant que l'UNIGE avait « pris [...] des mesures de protection particulières ».

- 1. Le Rectorat peut-il détailler les mesures qui ont été mises en place pour garantir la sécurité des données des membres de la communauté universitaire ? celles-ci sont-elles spécifiquement en lien avec la situation de conflit armé que traverse actuellement l'Europe, ou interviennent-elles dans le contexte plus large évoqué ci-dessus ?**
- 2. La fondation SWITCH, qui fournit la solution d'identification numérique SWITCH edu-ID utilisée à l'Université de Genève, a-t-elle également communiqué relativement à un renforcement des mesures de sécurité numérique ?**
- 3. Les autres entreprises qui fournissent l'infrastructure numérique de l'Université de Genève (p. ex. Microsoft qui fournit Outlook) ont-elles également pris des mesures de sécurité supplémentaire ?**
- 4. Dans une optique de préservation de la souveraineté des données personnelles des membres de la communauté universitaire, le recours à des prestataires de services suisses ou européens (telle que la fondation SWITCH) faciliterait-il la coordination avec l'Université de Genève pour la sécurité numérique ?**

¹ <https://www.rts.ch/info/regions/vald/12442317-la-gravite-de-la-cyberattaque-de-la-commune-de-rolle-sousestimee-par-les-autorites.html>

² <https://www.rts.ch/info/regions/vald/12785714-la-ville-dyverdonlesbains-a-ete-victime-dune-minicyberattaque.html>

³ <https://www.rts.ch/info/regions/vald/12555731-la-commune-de-montreux-a-son-tour-victime-dune-cyberattaque.html>

⁴ <https://www.rts.ch/info/suisse/12839630-swissport-est-victime-dune-cyberattaque.html>

⁵ <https://www.letemps.ch/economie/pire-survenu-donnees-volees-luniversite-neuchatel-ont-publiees>

REPONSE

1. Le Rectorat peut-il détailler les mesures qui ont été mises en place pour garantir la sécurité des données des membres de la communauté universitaire ? Celles-ci sont-elles spécifiquement en lien avec la situation de conflit armé que traverse actuellement l'Europe, ou interviennent-elles dans le contexte plus large évoqué ci-dessus ?

En raison de la guerre en Ukraine, les instances fédérales suisses de sécurité et les fournisseurs de sécurité recommandent un géoblocage de tous les flux informatiques en provenance de Russie, de Biélorussie et d'Ukraine afin que les cyberattaques ne puissent pas s'étendre à d'autres pays. Ces blocages ont donc été mis en place à l'UNIGE et sont maintenus jusqu'à nouvel ordre.

Concrètement, tous les accès entrants vers le réseau UNIGE, et en provenance de la Fédération de Russie, de la Biélorussie (Belarus) et de l'Ukraine, y compris pour la messagerie (domaines en .ru, .by et .ua) ont été bloqués à l'exception des accès VPN (accès distants sécurisés) et VDI (postes de travail virtuels), ceci afin de garantir un accès aux collaborateurs-trices/étudiant-e-s UNIGE depuis ces zones.

À noter que les HUG et l'Etat de Genève, et bien d'autres entités encore, appliquent cette même restriction.

D'une manière plus générale, depuis le début de la vague de cyberattaques de type rançongiciel dans les cantons romands courant 2021, et maintenant dans le contexte de crise en Ukraine, nous considérons avec attention les recommandations du Centre national suisse pour la cybersécurité ([NCSC](#)) ou de SWITCH, ou encore de l'[ANSSI](#) française et de la [CISA](#) américaine.

Les 5 mesures-clés proposées par le NCSC contre les ransomwares sont par exemple les suivantes :

Mesures	Réponse UNIGE
Gestion des correctifs et du cycle de vie	Effectif, à la charge des gestionnaires du SI
Sécurisation des connexions d'accès à distance	Effectif, notamment via l'authentification forte ISIs+ (VPN, VDI, messagerie électronique)
Blocage des pièces jointes dangereuses	Effectif
Sauvegardes hors ligne	Effectif, en cours de revue générale
Surveillance des fichiers journaux	Effectif, via le centre de cybersécurité UNIGE

Face à d'éventuels effets dans le cyberspace liés au conflit en cours entre l'Ukraine et la Russie, l'ANSSI préconise la mise en œuvre de 5 mesures préventives prioritaires :

Mesures	Réponse UNIGE
Renforcer l'authentification sur les systèmes d'information	Effectif, notamment via l'authentification forte ISIs+ (VPN, VDI, messagerie électronique)
Accroître la supervision de sécurité	Effectif, via le centre de cybersécurité UNIGE
Sauvegarder hors-ligne les données et les applications critiques	Effectif, en cours de revue générale
Établir une liste priorisée des services numériques critiques de l'entité	Effectif, via la directive de gestion de la continuité d'activité , la définition des services numériques essentiels et le plan de reprise d'activité informatique
S'assurer de l'existence d'un dispositif de gestion de crise adapté à une cyberattaque	En cours d'amélioration : un exercice de crise de type « rançoncrise » est planifié pour 2022 avec le concours et la participation du rectorat

Suite la cyberattaque à l'Université de Neuchâtel, nous avons également, avec les parties prenantes informatiques de l'Université (DiSTIC, SIFM, Sciences, Correspondants informatiques, ...) :

- Effectuer des revues de configuration des systèmes critiques tels que l'annuaire d'entreprise ou les systèmes de sauvegarde/archivage des données ;

- Limiter la surface d'attaque en recommandant l'arrêt des serveurs ayant des vulnérabilités connues ne pouvant être corrigées ;
- Redoubler de vigilance sur toutes les tentatives de phishing/hameçonnage ciblé, pour désactiver au plus tôt toute amorce de cyberattaque, en réinitialisant rapidement tout compte informatique potentiellement compromis et en sensibilisant les utilisateurs aux différentes menaces cyber en cours ;
- Lancer l'extension du mécanisme d'authentification forte ISIs+ aux accès distants des personnes externes et des étudiant-e-s ;
- Effectuer, au sein de la DiSTIC, une revue des mesures de sécurité anti-rançongiciel. Ceci permet d'accélérer l'application de mesures de protection complémentaires jugées prioritaires dans le contexte, comme en particulier les mécanismes de type *Data Loss Prevention* qui permettent une protection au plus proche de la donnée.

La posture de sécurité numérique de l'UNIGE s'améliore donc d'année en année, mais malgré tous ces efforts, nous sommes conscients qu'il reste encore beaucoup à faire et qu'une sécurité informatique sûre à 100% n'existe pas, surtout dans un environnement de recherche et d'enseignement favorisant naturellement l'échange et le partage, et nous devons toutes et tous rester très vigilant-e-s.

La sécurité étant l'affaire de tous-te, il est important de rappeler que les gestionnaires informatiques locaux et les utilisateurs/trices doivent également participer à l'effort commun et éviter toute mauvaise pratique de sécurité. Une communication uniliste rappellera les points fondamentaux à cet égard.

2. La fondation SWITCH, qui fournit la solution d'identification numérique SWITCH edu-ID utilisée à l'Université de Genève, a-t-elle également communiqué relativement à un renforcement des mesures de sécurité numérique ?

La fondation SWITCH a des compétences historiques en termes de réseau et de sécurité. À ce titre, et au-delà des prestations et services numériques qu'elle propose aux hautes écoles suisses, elle a mis en œuvre une équipe de veille de sécurité informatique de type CERT (Computer Emergency and Response Team). Ce CERT fournit à l'UNIGE des informations générales sur l'évolution des cybermenaces, des alertes de sécurité concernant le réseau de l'UNIGE (vulnérabilités ou compromissions supposées), et un accompagnement en cas d'incident. Il nous transfère également les alertes qu'il reçoit du NCSC.

À titre d'illustration, des informations de contexte sur la cyberattaque à l'Université de Neuchâtel ont été fournies aux hautes écoles suisses par l'équipe CERT de SWITCH, et nous avons pu effectuer certains contrôles supplémentaires et vérifier que l'UNIGE n'avait pas été l'objet d'une intrusion informatique selon les mêmes modalités.

De manière complémentaire, l'UNIGE gère depuis 2018 un centre de cyberdéfense (Security Operations Center), piloté par l'équipe de sécurité du SI de la DiSTIC, qui permet de détecter et de traiter les vulnérabilités informatiques de manière continue et également de déclencher des alertes de sécurité selon des scénarios préétablis de cybermenaces. Ces scénarios sont actualisés régulièrement en fonction des nouvelles menaces à considérer.

3. Les autres entreprises qui fournissent l'infrastructure numérique de l'Université de Genève (p. ex. Microsoft qui fournit Outlook) ont-elles également pris des mesures de sécurité supplémentaire ?

Les cyberattaquants exploitent les failles de sécurité des systèmes et logiciels/applications pour pénétrer les réseaux, prendre le contrôle de ressources informatiques et étendre leur attaque. Les fournisseurs informatiques sont donc tenus d'apporter un support technique et de mettre à disposition de l'UNIGE des correctifs de sécurité pour leurs produits.

Dans le contexte actuel, les cyberattaquants exploitent d'anciennes vulnérabilités connues et pour lesquelles il existe des correctifs, ou plus rarement et plus efficacement de nouvelles vulnérabilités non encore connues (Zero Day). La responsabilité ici est donc double :

- Les fournisseurs doivent fournir les correctifs de sécurité ou les recommandations de configuration, à un rythme soutenu si nécessaire en fonction de l'actualité. Nous n'avons pas noté d'accélération significative pour l'instant ;
- Les gestionnaires du SI de l'Université doivent appliquer les correctifs critiques sans délai.

Au meilleur de notre connaissance, Microsoft n'a pas fourni d'informations publiques sur le renforcement de sa sécurité interne, ce qui peut se comprendre en partie pour des raisons de confidentialité. Ils assurent par contre une adaptation de leurs services de sécurité (antivirus Defender, centre de sécurité Cloud security, ...) pour couvrir les nouvelles menaces comme les virus d'effacement de données utilisés en Ukraine (Hermetic Wiper, IsaacWiper, ...) et offrent un service de veille de sécurité dont une partie est consultable publiquement (<https://www.microsoft.com/en-us/wdsi/threats>) et qui indique que le domaine de l'éducation est particulièrement ciblé en ce moment.

4. Dans une optique de préservation de la souveraineté des données personnelles des membres de la communauté universitaire, le recours à des prestataires de services suisses ou européens (telle que la fondation SWITCH) faciliterait-il la coordination avec l'Université de Genève pour la sécurité numérique ?

La grande majorité des services numériques de l'UNIGE est exploitée directement par l'UNIGE ou SWITCH ce qui garantit que les données de l'Université et les données personnelles des utilisateur-trices restent sous le contrôle de l'UNIGE ou de son partenaire historique, en Suisse.

SWITCH propose une palette de services Cloud académiques ou commerciaux via son service [SWITCHhub](#), ce qui permet un contrôle de la qualité et de la conformité des services proposés pour le monde académique suisse.

L'ouverture à d'autres services Cloud est une tendance forte répondant aux besoins de l'institution, des métiers, et des utilisateur-trices. C'est aussi une tendance pour les services de sécurité numérique ; à titre d'exemple, les logiciels antivirus/antimalware utilisent aujourd'hui toute la puissance du Cloud, parfois exclusivement, pour offrir une plus grande efficacité en termes de détection et d'éradication des menaces.

Dans ce contexte, il faut certainement considérer un écosystème hybride permettant de bénéficier de la puissance du Cloud tout en gardant la maîtrise des usages et des données.

L'UNIGE peut intégrer de nouveaux services Cloud pour ses besoins plus spécifiques. Dans ce cas, l'utilisation d'un service Cloud à l'UNIGE n'est possible que sous couvert du respect préalable de certaines exigences en termes de sécurité et de protection des données personnelles ([LIPAD](#)). Ces exigences sont adaptées en fonction du niveau de sensibilité des données, du statut du sous-traitant et des conditions de sous-traitance définies à l'article 13A du règlement d'application de la LIPAD. Une attention particulière est apportée au lieu de stockage des données (Suisse, Europe), aux engagements contractuels du fournisseur vis-à-vis de l'UNIGE, ainsi qu'aux mesures de protection des données notamment le chiffrement obligatoire des données stockées et en transit.

Les demandes d'intégration de services Cloud sont visées par le Data Protection Officer et le responsable de la sécurité du SI de l'UNIGE et présentées au Rectorat pour validation, voire au Préposé cantonal à la protection des données personnelles (PPDT) du canton de Genève lorsque son avis s'avère nécessaire.



Genève, le 22 juin 2022

Concerne : Question au rectorat d'El Shaddai Abebe, Julia Barbe, Eléonore Crunchant, Gabriele Diamanti, Alessio Giarrizzo, Stéphanie Girardclos, Thomas Guibentif, Laure Piguet, Tania San Jose, Cassandra Tairraz, représentant·e·x·s du corps des collaborateur·trices de l'enseignement et de la recherche et représentant·e·x·s des étudiant·e·x·s

QUESTION

Conséquences liées à l'annonce de dépôt de plainte par le Rectorat à l'encontre des manifestant·e·x·s suite au blocage de la conférence d'Eric Marty le 17 mai 2022

Au cours du mois dernier, l'Université de Genève a accueilli deux conférences sur des questions relatives aux transidentités dont les propos diffusés sont reconnus comme dégradants par des spécialistes des questions LGBTIQ¹. Ces invitations prennent place dans un contexte de communications de livres publiés par des maisons d'éditions prestigieuses à large diffusion² qui, pour certains, assument complètement la transphobie des propos véhiculés³ et qui connaissent par ailleurs une forte médiatisation en dehors de l'Université. Au contraire, dans le champ académique, si la recherche francophone sur les questions trans a également fait l'objet de production récente de travaux⁴, les chercheur·e·x·s trans peinent toujours à obtenir des postes pérennes et de la visibilité académique, notamment en raison d'un manque de légitimité de leurs travaux, cela malgré l'institutionnalisation progressive des Études genre. Rappelons également que les droits des personnes trans sont particulièrement menacés dans des contextes d'instabilité politique et de montée en puissance des discours réactionnaires.

Les deux conférences publiques récentes ont été bloquées par des manifestant·e·x·s qui rappellent à juste titre que les travaux de ces conférenciers ont des conséquences directes sur la vie concrète des personnes trans et en appellent à la responsabilité des chercheur·x·s vis-à-vis de la société civile dans la production et la diffusion de ces publications. Les manifestant·e·x·s interpellent également l'Université sur les limites de la liberté académique lorsque les propos véhiculés sont considérés et reconnus comme violents et dégradants pour les personnes trans.

¹ <https://blogs.mediapart.fr/antoineidier/blog/170522/propos-du-sexe-des-modernes-et-d-un-probleme-plus-general-la-critique-de-gauche>. Citons par exemple: Marty, 2021, p.493 «le premier problème que pose le transgenre, c'est ce que le désir transsexuel peut comporter d'homophobie dissimulée: l'homophobie comme haine de soi du sujet gay qui le contraint à se faire femme pour vivre son désir, mais aussi homophobie émanant du monde hétérosexuel»

² Elisabeth Roudinesco, 2021, *Soi-même comme un roi*, ed. Seuil ; Eric Marty, 2021, *Le Sexe des Modernes*, Pensée du Neutre et théorie du genre, ed. Seuil, Caroline Eliacheff et Cécile Masson, 2022, *La Fabrique de l'enfant-transgenre*, Editions de l'Observatoire

³ Eliacheff, Masson, 2022, p.11, «Au risque (assumé) d'être qualifiées de transphobes, car nous n'adhérons pas à la doxa ambiante, mais avec la prétention (assumée également) de défendre les mineurs, y compris contre leur souhait, nous faisons l'hypothèse, corroborée par d'autres auteurs, que la transidentité (...) relève d'une subculture idéologique contagieuse via les réseaux sociaux, se rapprochant par maints aspects de l'emprise sectaire.»

⁴ Emmanuel Beaubatie, 2021, *Transfuges de sexe, Passer les frontières du genre*, ed. La découverte, Karine Espineira et Maud-Yeuse Thomas, 2022, *Transidentités et transitudes, se défaire des idées reçues*, Eds Cavalier Bleu ; Pauline Clohec, Noémie Grunenwald (dir), 2021, *Matérialismes trans*, Ed. Hystériques et associées

Suite au blocage de ces conférences, le Rectorat a rappelé à juste titre l'importance du dialogue et du débat d'idées. Pourtant, en contradiction avec cela, le Rectorat a dans un deuxième temps décidé d'agir en annonçant vouloir déposer une plainte pénale à l'égard des manifestant·e·x·s, et menace d'exclusion les étudiant·e·x·s qui auraient pris part à l'action. Devant l'ampleur de la réaction du Rectorat, nous nous interrogeons d'une part sur la disproportion des mesures engagées alors que celles-ci ont des conséquences directes sur les conditions de vie des personnes concernées. Nous nous interrogeons d'autre part sur le risque d'escalade auquel l'Université de Genève semble prendre part, escalade qui pourrait conduire à une rupture du dialogue pourtant souhaité par le Rectorat. Enfin, nous nous interrogeons également sur les risques d'intimidation que pourrait provoquer un précédent de plainte pénale dans une situation de très forte asymétrie entre ces militant·e·x·s et les conférencier·ères qui ont des puissants moyens de diffusion de leurs écrits et des positions hiérarchiques d'autorité au sein de l'université.

Il nous semble aussi que l'action des manifestant·e·x·s peut se replacer de manière plus large dans l'historique des actions de désobéissance civile, dont la légitimité est à évaluer en fonction de chaque circonstance. Nous appelons ici le Rectorat à renoncer à sa posture autoritaire face à des personnes qui agissent au plus près de leur conscience en défense de valeurs éthiques, qui sont par ailleurs celles de l'Université. En effet, la Charte d'éthique et de déontologie de l'Université appuie elle-même notre propos en appelant à la responsabilité des chercheur·e·x·s, en particulier dans son orientation déontologique numéro 2, let. b:

«La liberté académique impose aussi des devoirs. [...] L'exercice de la liberté académique reste soumis aux valeurs de la présente Charte et des normes qui en découlent.»

Dans ce contexte, les blocages effectués par les manifestant·e·x·s, actes perçus comme des débordements, ont au contraire permis de signaler des abus de la liberté académique qui auraient été prévenus en amont par le respect de la Charte.

Ainsi, les membres sous-signé·e·x·s de l'Assemblée de l'Université souhaitent adresser les questions suivantes au Rectorat:

- Pour désamorcer l'escalade induite par la menace pénale sur les étudiant·e·x·s. et afin de s'assurer des conditions nécessaires pour la mise en place d'un dialogue, **le Rectorat envisage-t-il toujours de déposer une plainte à l'encontre des manifestant·e·x·s?**
- Quels sont **les moyens mis en place par l'Université de Genève pour s'assurer qu'aucun propos dégradant ou discriminatoire ne soit tenu par des expert·e·s s'exprimant** dans l'enceinte de l'Université de Genève?
- L'Université de Genève envisage-t-elle **d'organiser des séminaires et des conférences sur la responsabilité éthique des chercheur·e·x·s** dans la conduite et la diffusion de leurs recherches dans les contextes sensibles de discriminations?

REPONSE

1. Pour désamorcer l'escalade induite par la menace pénale sur les étudiant·e·x·s. et afin de s'assurer des conditions nécessaires pour la mise en place d'un dialogue, **le Rectorat envisage-t-il toujours de déposer une plainte à l'encontre des manifestant·e·x·s?**

Mardi 17 mai en début de soirée, le groupe d'études sur les XXe et XXIe siècles (Département de langue et de littérature françaises modernes, Faculté des lettres) a reçu Eric Marty, professeur de littérature française contemporaine à l'université Paris Cité, pour une analyse critique de son livre *Le Sexe des Modernes, Pensée du Neutre et théorie du genre*, publié au Seuil en 2021. Ce séminaire s'inscrivait dans un cycle régulier de quatre sessions par semestre, destiné prioritairement aux étudiant-es mais ouvert également à des personnes extérieures. Ces sessions réunissent généralement à Uni Bastions une vingtaine de personnes, pour l'essentiel membres de la communauté universitaire.

Une trentaine de militant-es ont fait irruption dans la salle dès le début de la présentation, empêchant physiquement la tenue du séminaire. Les personnes présentes ont tenté sans succès d'instaurer un dialogue, refusé par les manifestant-es.

L'université annonçait le lendemain sa décision de déposer plainte pénale contre les manifestant-es qui avaient franchi deux lignes rouges : le recours à la violence et le non-respect de la liberté académique. Ces lignes rouges marquent les limites au-delà desquelles la capacité de l'institution à accomplir ses missions est empêchée et, dans ce contexte, la plainte pénale a été envisagée comme un outil pour les faire respecter.

Si le dépôt de plainte pénale est justifié, l'Université considère qu'un dialogue avec les étudiantes et les étudiants portant sur les principes et l'accomplissement des missions académiques permet également de répondre aux questions soulevées par cet événement critique. Le rectorat et la CUAÉ, en tant que représentante des étudiant-es, se sont ainsi rencontrés à plusieurs reprises pour élaborer une déclaration commune et publique rappelant que le respect dû aux personnes, le refus de la violence et la réaffirmation de la liberté académique, tels qu'ils sont définis par la charte d'éthique et de déontologie de l'Université de Genève, sont des valeurs auxquelles tous et toutes les membres de la communauté adhèrent en entrant à l'Université et ont à cœur de respecter.

En privilégiant le dialogue, le rectorat et les représentant-es des étudiant-es ont atteint un objectif essentiel : réaffirmer conjointement et publiquement, au-delà des divergences d'interprétation qui subsistent, le nécessaire respect des valeurs institutionnelles afin d'être en mesure de remplir les missions de l'Université et de répondre aux attentes légitimes de tout-es les membres de la communauté. Ces convictions partagées permettent au Rectorat de renoncer au dépôt de plainte pénale initialement envisagé au profit d'un dialogue ouvert, mieux à même d'éviter que de telles situations ne se reproduisent à l'avenir. Le communiqué joint en annexe sera diffusé ce jeudi 23 juin.

2. Quels sont **les moyens mis en place par l'Université de Genève pour s'assurer qu'aucun propos dégradant ou discriminatoire ne soit tenu par des expert·e·s s'exprimant dans l'enceinte de l'Université de Genève ?**

L'Université défend le respect de la dignité de tous et de toutes comme une valeur essentielle et reconnaît un devoir de protection envers les groupes vulnérables. En se dotant d'une Charte d'éthique et de déontologie qui l'engage à proscrire « (...) toute discrimination fondée notamment sur le sexe, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, les convictions religieuses, les opinions politiques, l'appartenance à une minorité nationale, un handicap, l'âge, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre, aussi bien dans l'accomplissement des tâches d'enseignement et de recherche que dans les relations au sein même de la communauté académique. [...] », en signant la Charte suisse de la diversité au travail, en menant des projets liés aux questions de diversité et au bien-être de groupes minorisés notamment dirigés par son

Service égalité & diversité, l'Université s'engage et poursuit une politique d'inclusion au sein de sa communauté et dans la société. Son ambition est de favoriser un environnement dans lequel chaque membre de la communauté puisse se reconnaître et s'épanouir pleinement, avec sa propre histoire et ses propres besoins.

Si des propos contraires à la loi devaient être tenus par des expert-es s'exprimant dans les locaux de l'Université, ils/elles en seraient bien évidemment tenu-es pour responsables et pourraient faire l'objet de poursuites pénales et/ou administratives.

Par ailleurs, l'adhésion à la charte d'éthique et de déontologie est explicitement formulée dans le contrat d'engagement des collaborateurs/trices, qui précise les conditions d'emploi auxquelles ils et elles sont soumis-es en commençant par une référence à la Charte. Dès la rentrée de septembre 2022, la mention de l'adhésion à la Charte introduira également l'e-mail de confirmation d'immatriculation envoyé à chaque étudiant-e. La présentation de la Charte d'éthique et de déontologie est également prévue lors de l'accueil des nouveaux membres de la communauté afin d'en souligner l'importance.

L'institution a également pour devoir de garantir les conditions à la fois scientifiques et démocratiques de l'enseignement et de la recherche, et la sécurité des personnes qu'elle accueille. Ces conditions sont la liberté d'expression dans les limites de la loi en vertu de principes présumés partagés. Cette liberté prévient la censure ou l'auto-censure, incompatible avec l'activité scientifique, le partage et la transmission des connaissances. Elle permet des controverses vives qui saisissent celles et ceux qui y travaillent. L'Université doit pouvoir rester un espace qui autorise et protège le désaccord. La présentation d'opinions et d'écoles de pensée différentes constitue « une contribution significative à la recherche de la vérité, sans exclure pour autant la mention de points de vue critiques, dans le respect des personnes ».

3. L'Université de Genève envisage-t-elle **d'organiser des séminaires et des conférences sur la responsabilité éthique des chercheur·e·x·s** dans la conduite et la diffusion de leurs recherches dans les contextes sensibles de discriminations ?

Pour l'instant, le rectorat laisse ces questions à l'appréciation des Facultés et des Centres interfacultaires.

Il convient de rappeler que la conduite des recherches, notamment dans le champ des sciences humaines et sociales, est soumise à la Commission Universitaire pour une Recherche Ethique à l'Université de Genève (CUREG) qui a pour mission d'évaluer les aspects éthiques des projets de recherche conduits par les collaborateurs et collaboratrices de l'Université de Genève.

Annexe :

- Communiqué de presse commun UNIGE/CUAE « L'université et ses étudiant-es réaffirment les valeurs de l'institution »